

Annexe 5 : FORMATION MAT (public désigné par l'IEN)

Les enseignants retenus à ce dispositif pourront solliciter une autorisation d'absence auprès de l'IEN de la circonscription.

Cette année, 2 types de formation seront proposés les mercredis après-midis :
Une formation de base (12 heures) pour tous les nouveaux MAT et une formation continue de 6 heures pour les MAT déjà formés. Les enseignants retenus à ces modules pourront solliciter une autorisation d'absence auprès de l'IEN de la circonscription :

- A deux animations pédagogiques optionnelles pour les nouveaux MAT.
- A une animation pédagogique optionnelle pour les autres MAT

Nom et prénom :

Ecole :

- 'Nouveau MAT (formation de 12heures)
 'Déjà formé-e (formation de 6heures)

Mr l'Inspecteur, je vous sollicite pour une autorisation d'absence d'animations pédagogiques étant inscrit-e à la (aux) formation(s) MAT.

(Préciser l'animation pédagogique pour laquelle vous demandez une absence et le numéro de module)